

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE GAVISSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GAVISSE

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 09/02/2021

Date d'affichage : 19/02/2021

L'an deux mil vingt et un, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GAVISSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain REDINGE, Maire.

PRESENTS :

Messieurs :

Fabrice ARNOULD – Romain DORCHY - Alain REDINGE – Damien SAUVETRE - Jean-Marie VAGNER – Christian WAGNER

Mesdames:

Carole DEFRAIN –Andréa MADERT – Pascale TEITGEN – Patricia STALDER

ABSENTS EXCUSES :

Madame Peggy MURPHY a donné procuration à Madame Carole DEFRAIN
Monsieur Pascal MAURICE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VAGNER
Monsieur Alexandre CHAVES a donné procuration à Monsieur Alain REDINGE

ABSENTS NON EXCUSES :

TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le tarif des concessions au cimetière communal, à compter du 1^{er} Mars 2021, comme déterminé dans le tableau ci-dessous :

CONCESSIONS	ANNEES	TARIF
TOMBES	15 ans	20 € / m ²
TOMBES	30 ans	35 € / m ²
TOMBES	50 ans	55 € / m ²
ALVEOLE COLUMBARIUM	15 ans	700 €
ALVEOLE COLUMBARIUM	30 ans	1000 €
DEPOT OU DEPLACEMENT D'URNE		20 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR		20 €

Ces prix seront applicables à compter du 1^{er} Mars 2021.

Certifié conforme au registre des délibérations.
Gavisse, le 19 février 2021
Le Maire, Alain REDINGE


